

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
MERCREDI 30 JUIN 2021 – 9H00 au Te61
6 rue de Gâtel 61250 Valframbert

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 20, nombres de présents : 16, nombre d'absents : 4, nombre de pouvoirs : 4.

Nombre de votants : 20

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-milles vingt et un, le trente juin à neuf heures, le bureau syndical, légalement convoqué le dix-huit juin s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Messieurs Jérôme LARCHEVÊQUE, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Benoît RAULT.

Les pouvoirs :

Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUVRAY,
Monsieur Henri LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Daniel BIGEON,
Monsieur Jean-Louis MARIE a donné pouvoir à Monsieur Charles HAUTON,
Monsieur Benoît RAULT a donné pouvoir à Monsieur Michel BELLENGER.

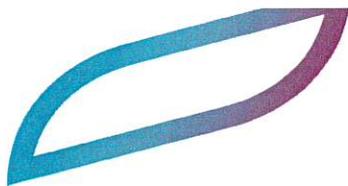
Présents hors bureau syndical (équipe) : Paul-Adrien BUF, Représentant de la Fédération des Entreprises Publiques Locales, Julie BOISGONTIER, responsable communication, responsable Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale, Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique,

Secrétaire de séance : Daniel BIGEON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et la liste des pouvoirs. Monsieur Daniel BIGEON est désigné comme secrétaire de séance. Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

1. **Attribution FACE + complément financier sur les travaux de sécurisation 2021**
2. **Fusion tranche financière**
3. **Attribution reliquats**
4. **Plan de relance FACE**
5. **Attribution marché investigations complémentaires**
6. **Attribution marché maîtrise d'œuvre photovoltaïque projet de « la maison des entreprises »**
7. **Attribution – commissaires aux compte et suppléant (SEML)**
8. **Point sur le PCRS**
9. **Affaires et questions diverses**

Retour sur les réunions de commissions locales d'électricité



Rappel sur les règles de la communication
Ordre du jour de l'assemblée générale

1. Attribution FACE + complément financier sur les travaux de sécurisation 2021

Cédric THOMAS, Directeur technique, précise que lors du bureau du 10 février 2021 le scénario envisagé pour l'attribution des différents programmes était le suivant :

Travaux TTC	2021 engagé en février Travaux TTC	2021 dotation Travaux TTC équivalent	Delta sur fond propre
Renforcement	5 008 500 €	4 761 450 €	247 050 €
Effacement	2 873 720 €	1 020 900 €	1 852 820 €
Sécurisation	4 534 500 €	4 600 800 €	- 66 300 €

Il indique que les fonds inscrits au programme sécurisation pour l'année 2021 étant insuffisant, il est proposé d'augmenter ce programme à hauteur de 170 000 € et de répartir ce montant sur les secteurs 4,6,7 et 12 soit un total de 42 500 € TTC par lot. Les secteurs identifiés correspondent à des zones prioritaires d'investissement et présentent des besoins identifiés.

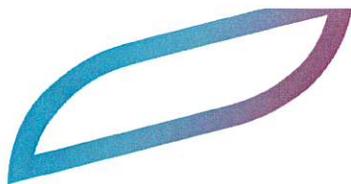
Le Président demande aux membres du bureau syndical de se prononcer sur ce dossier. Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical approuvent la décision d'augmenter le montant de la dotation allouée au programme 2021 « sécurisation ».

2. Fusion tranche financière

Afin de simplifier la gestion technique, administrative et financière des opérations d'effacement de réseau, le Président propose aux membres présent la possibilité de regrouper les financements pour certains travaux d'effacement répartis par tranches sur deux voire trois années. Cédric THOMAS indique que le découpage d'une affaire en plusieurs années de programme entraîne l'édition de documents multiples (ordre de service, devis, décompte général et définitif et factures). Le Président précise que cela n'a aucun impact sur les subventions FACE ainsi que sur le fonctionnement actuel. Ainsi il est demandé au bureau syndical de basculer les opérations ci-dessous sur le programme 2021 :

Lot	Année	Commune	Lieu-dit	Dotation TTC
5	2020	GAPRÉE	Le Bourg	148 012,06 €
8	2020	SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE	Route de Bellou et Route d'Appenai	126 110,00 €
9	2020	REMALARD EN PERCHE (Commune déléguée Dorceau)	Rue de L'Hôtel Coudray - travaux tr1	48 000,00 €
9	2017	LONGNY LES VILLAGES	Rue de Chartres	105 517,32 €
9	2018	LONGNY LES VILLAGES	Rue de Chartres	44 482,68 €
9	2019	LONGNY LES VILLAGES	Rue de Chartres	148 529,74 €
10	2020	SEPT FORGES	Route de Céaucé	165 490,00 €
10	2020	MEHOUDIN	Route d'Antoigny	10 000,00 €
10	2020	LA MOTTE FOUQUET	Le Bourg	144 636,00 €
10	2020	JUVIGNY SOUS ANDAINE	Avenue Léopold Barrée	150 000,00 €
12	2020	MENIL-HUBERT-SUR-ORNE	La Thibaudière	75 000,00 €

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable actant le principe de regrouper les financements.



3. Attribution des reliquats (vote)

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que plusieurs opérations font apparaître les reliquats suivants :

Lot	Année	Commune	Lieu-dit	Dotation TTC	Reliquat
3	2019	MARMOUILLE	L'Être aux Rues	148 351,84 €	61 877,17 €
4	2018	ÉCHAUFFOUR	Rue Saint André	164 900,00 €	25 225,99 €
6	2019	JUVIGNY SUR ORNE	Port d'Aunou	20 000,00 €	8 994,91 €
8	2020	SÉRIGNY	Rue des Noroits et du Tertre	100 000,00 €	25 000,00 €
8	2018	ST MARS DE RENO	Rue du Tram	110 000,00 €	26 316,51 €
2	2019	RANES	Rue du Vieux Pont	155 874,00 €	10 826,00 €
2	2019	SAINT MARTIN D'AIGUILLON	Le Bourg TR2	90 000,00 €	4 214,00 €
1	2019	LALACELLE	Rue du Coupé	21 830,00 €	3 675,88 €
1	2019	PACÉ	La Gouvrie	102 335,00 €	7 251,62 €
10	2021	SEPT-FORGES	Route de Céaucé	100 000,00 €	45 000,00 €
12	2019	SAINT CORNIER DES LANDES	La Loge	70 000,00 €	25 787,21 €
Total					244 169,29 €

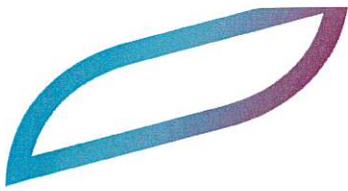
Il fait également part aux membres présents d'un besoin de financement pour les affaires suivantes :

Lot	Année	Commune	Lieu-dit	Dotation TTC	Besoin financement
2	2020	LOUGÉ SUR MAIRE	Rue de la Ressandière	84 000,00 €	10 826,00 €
5	2019	LE MÊLE/COULONGES/St AUBIN	Rue des Coudriers - Goulet - Gouttiers	116 180,00 €	16 000,00 €
5	2021	GAPRÉE	Le Bourg	136 000,00 €	26 000,00 €
8	2018	BERD HUIS	Beauvais		48 020,00 €
9	2018	REMALARD (Bellou sur Huisne)	Carrefour		3 600,00 €
10	2021	MÉHOUDIN	Route d'Antoigny	75 584,00 €	38 000,00 €
11	2019	CHAMPSECRET	Rue des Boisseliers - Rue Berryer		16 000,00 €
12	2020	MENIL-HUBERT/ORNE	La Thibaudière		75 000,00 €
Programme Etude 2021					10 723,29 €
Total					244 169,29 €

Le Président propose de transférer l'ensemble des reliquats, soit **244 169,29 € TTC**, et de les répartir selon les besoins financiers décrits dans le tableau ci-dessus. Il est également demandé au bureau syndical l'autorisation d'utiliser les fonds non consommés du programme urbain 2021 pour réaliser des études sur l'urbain. Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical acceptent, à l'unanimité, le transfert des reliquats sur l'exercice 2021.

4. Plan de relance FACE

Dans le cadre du plan de relance auquel a répondu le Te61, une dotation complémentaire du FACE d'un montant de 370 100 € a été obtenu. Cédric THOMAS précise que cette dotation génère 555 510 € de travaux supplémentaires pour le syndicat.



Le dossier déposé au FACE a été travaillé conjointement avec Enedis et les opérations étaient préalablement identifiées dans le cahier des charges de la concession (qualité de l'énergie, zones prioritaires d'investissement). Les opérations identifiées sont les suivantes :

- Appenai-sous Bèlleme – La Beaudonnière
- Corbon – les Aunays
- Orgères – le Bourg
- Carrouges – la Voie à la Dame

Les travaux devront débuter rapidement afin de consommer au plus vite la dotation du FACE. Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité l'augmentation budgétaire du programme sécurisation au titre de l'année 2021.

5. Attribution marché investigations complémentaires

En cas d'investigations complémentaires, le concessionnaire est en droit de demander au maître d'ouvrage l'implantation exacte des réseaux. Le maître d'ouvrage doit alors prendre à sa charge cette intervention. À ce jour, le Te61 ne dispose pas dans son marché, d'entreprise certifiée pour effectuer cette opération. La certification permet au Te61 de se faire rembourser la prestation par le concessionnaire, même si ces investigations sont rares et « à la marge » il était nécessaire de lancer un appel d'offre pour répondre à ce besoin. Les critères d'analyses de l'appel d'offre (validés préalablement en commission technique) sont les suivants :

- 40 % le mémoire
- 20 % le délais
- 40 % le prix

Cédric THOMAS indique que 13 réponses ont été reçues. Après présentation du rapport d'analyse des offres, et au regard de la note obtenue, il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise GEOSAT. Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

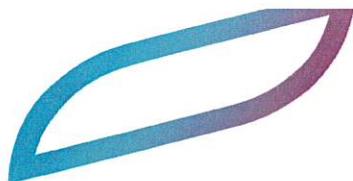
6. Attribution marché maîtrise d'œuvre photovoltaïque projet de « la maison des entreprises »

Le Président rappelle que la délibération du comité syndical en date du 12 février 2020 a autorisé le bureau à passer un marché permettant de démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur toiture et en autoconsommation et d'identifier les bâtiments susceptibles d'être équipés de tels panneaux.

Il rappelle que des études de faisabilités ont été menées sur les bâtiments suivants à Mortagne-au-Perche : Le Carré du Perche, la piscine et la maison des entreprises. Les résultats ont démontré que pour des raisons de sécurité seul le projet de la maison des entreprises semble opportun.

- Cyril WINTENBERGER explique que cette pépinière d'entreprises représente une surface totale de toiture de 3000 m². La charpente est constituée d'une structure métallique qui pourrait accueillir une centrale photovoltaïque de 180 à 200 kWc. Ce projet est donc une installation importante. Il précise que, du fait des compteurs multiples dans ce bâtiment, la production ne sera pas injectée en autoconsommation, celle-ci sera injectée directement sur le réseau de distribution.

Philippe AUVRAY souligne le fait que la prospection initiale se composait d'une douzaine de projets et qu'après les différentes études, très peu de projets restent réalisables. Ces études préalables présentent un coût (environ 3 000€) c'est pourquoi il précise aux membres du bureau que le but est d'internaliser cette prestation afin de ne plus faire appel à de cabinet extérieur. Une ingénieure du Te61 est actuellement formée dans ce domaine.



Françoise REIG HAMELIN intervient en précisant que le photovoltaïque devrait être étudié à la construction des nouveaux bâtiments.

- Les élus s'accordent sur ce point et c'est ce que souhaite également le Te61.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la centrale photovoltaïque de la maison des entreprises, basée sur la commune de Saint-Hilaire-du-Châtel a donc été lancée le 8 juin 2021 aux quatre prestataires de l'accord cadre. Après présentation de l'analyse des offres reçues, il est proposé de retenir l'offre la plus avantageuse de la société TECSOL.

Nom de la Société
TECSOL SA 105 Avenue Alfred Kastler - BP 51008 66101 PERPIGNAN CEDEX Agence Pays de la Loire - 13, rue de Terre Noire - 49000 Angers

Après en avoir délibéré, les membres du bureau retiennent l'offre de l'entreprise TECSOL.

7. Attribution – commissaire aux comptes et suppléant (SEML)

Le Président expose que dans le cadre de la création de la Société d'Économie Mixte (SEML) il est obligatoire de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant. Le rôle d'un commissaire aux comptes est de vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur.

Une consultation a été lancée le 7 mai 2021 (date de réception au plus tard le 24 juin 2021). 7 cabinets ont été sollicités et trois réponses ont été obtenues : FITECO, ALTONEO, KPMG.

Au regard des critères d'attribution inscrits dans le règlement de consultation du présent marché, des offres reçues et de l'analyse effectuée et présentée par la commission en charge de l'analyse, il est proposé d'attribuer le marché au prestataire suivant :

- KPMG - Tour Eqho, 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DÉFENSE

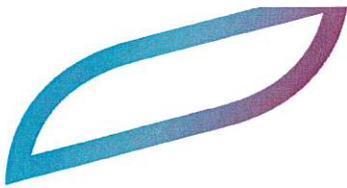
Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau syndical retiennent l'offre du cabinet KPMG.

8. Point sur l'avancement du PCRS.

Cédric THOMAS réalise un point sur l'avancement du dossier Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). Des échanges sont en cours avec L'IGN, Enedis, GRDF, TE53 et le conseil départemental de l'Orne. Le Te61 participe aux réunions hebdomadaires du CRIGE. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est en cours. À ce jour, trois EPCI ont signé la convention : la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), la CDC du pays Fertois, la CDC des Hauts du Perche. Une réunion sera organisée à la rentrée avec les EPCI. Dans le but de préparer cette rencontre une proposition de répartition financière est actuellement à l'étude. Cédric THOMAS présente la proposition de répartition des frais par EPCI calculée selon les critères suivants : part de la superficie, population, pourcentage de voirie etc....

Michel COUSIN demande si ce Plan Corps de Rue Simplifié est dédié spécifiquement aux réseaux électriques.

- Non, l'avantage de ce fond de plan réside dans le fait qu'il soit commun pour tous les réseaux. Avec sa très haute définition, la précision étant de 1 à 10 centimètres, le PCRS présente un plus



notamment sur les questions d'urbanisme (localisation de clôture, travaux de voiries, signalisations, mesure de surfaces...).

Françoise REIG HAMELIN demande si les syndicats d'eau ont été contactés

- Le syndicat départemental a été contacté à ce sujet. Cédric THOMAS précise à ce sujet que des partenaires pourront se rattacher au projet du PCRS.

9. *Affaires et questions diverses.*

a. *Retour sur les réunions de commissions locales d'électricité*

Un retour sur les réunions de commissions locales électricité est effectué. Le Président souligne la belle participation à ces réunions avec 70% de taux de présence et l'intérêt que porte les élus à ce sujet.

b. *Rappel sur les règles de la communication*

Le Président rappelle aux membres du bureau que s'ils souhaitent organiser un point presse relatif à un chantier il est nécessaire d'en faire la demande auprès du Président. D'autre part, il indique qu'il est nécessaire d'en informer systématiquement le service communication qui pilote ensuite chaque dossier.

c. *Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale*

L'ordre du jour de l'assemblée générale est ensuite présenté. Monsieur Paul-Adrien BUF, représentant de la Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL), présente aux membres l'action de la fédération dans les points relatifs à la SEML.

Fin de la réunion à 12H30,

Le secrétaire de séance

Daniel BIGEON

Le Président
Philippe AUVRAY

